



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-114 / 7-5-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 19 septembre 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : C. LEBLANC, A. MOREAU, C. STELLA.

Absent : N. CHARLETY.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES : Vie associative / Enfance-Jeunesse - Subvention exceptionnelle pour les 60 ans de la Maison des Jeunes et de la Culture

Rapporteur : Dolorès Zambon

EXPOSE : La MJC célébrera ses 60 ans le samedi 12 octobre 2019. Afin de fêter cet anniversaire, l'association a prévu un programme fourni tout au long de la journée : danses, contes, arts du cirque, chorale, apéritif dinatoire, etc.

Afin d'accompagner ce temps fort associatif, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 17 septembre 2019 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la MJC de Voiron dans le cadre de l'anniversaire de ses 60 ans.

... / ...

- Dit que les crédits sont prévus sur la ligne 92422-6574-0015-CN65.

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT